



14 mars 2019

### **3<sup>e</sup> correction du Rhône**

#### **Audit financier de la Confédération**

**Le canton du Valais a pris connaissance des résultats de l'audit financier de la 3<sup>e</sup> correction du Rhône (R3) adressé à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) par le Contrôle fédéral des finances (CDF). Le but de cet audit, mené en mai et juin 2018, était d'examiner l'estimation des coûts du Plan d'Aménagement de la 3<sup>e</sup> correction du Rhône (PA-R3). Les résultats confirment ceux des experts indépendants qu'avait déjà mandaté l'OFEV, à savoir que les coûts des travaux des aménagements hydrauliques sont plausibles. Le CDF a émis plusieurs recommandations. Les principales d'entre elles ont d'ores et déjà été prises en compte et introduites dans la demande de crédit-cadre approuvée par le Conseil fédéral en décembre 2018.**

L'audit du CDF tout comme l'expertise de l'OFEV s'inscrivent dans le cadre de la demande d'un crédit fédéral de CHF 1 milliard destiné à financer la deuxième partie des travaux de R3. Ce crédit sera soumis en deuxième partie d'année aux chambres fédérales.

Le CDF a estimé que l'expertise des coûts de R3 demandée par l'OFEV a été conduite de manière professionnelle et fiable. Il a donc basé les conclusions de son audit sur celles des experts externes et validé la plausibilité du coût des travaux des aménagements hydrauliques de R3 qui représentent un peu plus de la moitié des coûts totaux.

Il émet certaines critiques par rapport à la structure de l'estimation des coûts totaux et demande d'en améliorer la transparence et la traçabilité. De plus, il a proposé d'intégrer les surcoûts potentiels liés aux risques du projet, notamment en vue de la dépollution des sites pollués, dans le coût global de R3 ou de les éliminer. Ces deux recommandations ont déjà été prises en compte et introduites dans le message au Parlement fédéral pour la deuxième étape de financement, message adopté par le Conseil Fédéral en décembre dernier.

Le CDF a également estimé que les coûts liés notamment aux sols pollués, à l'état des ouvrages de franchissement (ponts) ou aux frais de tiers (lignes THT...), n'ont pas été évalués et présentés de manière suffisamment précise, et préconise d'améliorer ce point. Le canton répond systématiquement à cette recommandation dans le cadre du développement des dossiers de mise à l'enquête publique.

Le CDF propose également de mieux utiliser les synergies potentielles entre les offices cantonaux qui gèrent le projet R3 et la construction de l'autoroute A9. Le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE) a analysé les différentes options et décidé de créer une section à l'Office cantonal de la construction du Rhône (OCCR3) chargée de mettre en œuvre ces synergies dans les domaines administratif et financier.

Les coûts totaux de la 3<sup>e</sup> correction du Rhône sont définis sur la base du Plan d'aménagement PA-R3. Ils sont estimés à ce stade du projet à 3,4 milliards de francs en Valais et à 3,6 milliards avec le canton de Vaud. Cette estimation comprend 2,4 milliards de francs pour les travaux (aménagement hydrauliques, assainissement de sites pollués, déplacement de ponts...) et plus d'un milliard de francs pour les mesures d'accompagnement agricole, les études, les frais de personnel ainsi que les divers et imprévus. Chaque tronçon de travaux doit encore faire l'objet d'un dossier de mise à l'enquête publique qui précisera les coûts.

### **Personnes de contact**

**Jacques Melly**, chef du DMTE, 027 606 33 00

**Tony Arborino**, chef de l'OCCR3, 078 648 81 51